

Envoyé en préfecture le 15/12/2014

Reçu en préfecture le 15/12/2014

Affiché le

**SLO**

DEPARTEMENT DU NORD  
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations  
Du Conseil Municipal

Le jeudi 11 décembre 2014 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 5 décembre 2014 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANTER-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCQ, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mme Nathalie HERBAUX, MM. Eric DESREUMAUX, Riquier WILLOQUET, Mmes Dong NGUYEN-RODRIGUEZ, Aurélie VERNIER

Absentes excusées (ayant donné pouvoir) : Mme Karine BOPPE (à M. Riquier WILLOQUET), Mme Martine FOULON (à Mme Nathalie HERBAUX)

Absents excusés : M. Alexandre MEZIERE, M. Dominique SERGENT, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT, Mme Delphine BERNADAT

N°14-7-16

### Culture

-----  
Musée de la Résistance

-----  
Tarif carte Loisirs ECLA  
Lille Métropole

Rapport de :  
M. Pierre ZIMMERMANN,  
Adjoint délégué à la Culture

Dans le cadre du tourisme de réseau, le Musée de la Résistance figure depuis quelques années dans le guide régional ECLA Tourisme Social. Ce guide propose aux comités d'entreprise et autres associations des idées de sorties à tarif préférentiel. Cette présence dans le guide ECLA donne au Musée de la Résistance une meilleure visibilité.

En retour, le Musée doit s'engager à accorder aux titulaires de la carte Loisirs souscrite par l'intermédiaire de l'association ECLA un tarif préférentiel.

Ceci étant exposé, nous vous proposons d'autoriser M. le Maire à signer la convention entre la commune et l'association ECLA pour la saison 2014-2015, et vous proposons de voter l'application du tarif réduit (soit 4,50€ par entrée) sur présentation de la carte Loisirs.

Travaux préparatoires  
CA du 25 novembre 2014  
CG du 2 décembre 2014



Le Conseil

adhère à la proposition ci-dessus

et délibéré en séance du Conseil

Certifié conforme

Le Maire